

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDIT DE PAIEMENT (CP).

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 2719 du 22 novembre 2021 ;

Vu la délibération n°3215 du 19 juin 2023 portant création d'autorisations de programme pour le budget annexe Immeubles de Rapport ;

Vu la délibération n°3972 du 15 décembre 2025 portant création et modification d'autorisations de programme pour le budget annexe Immeubles de Rapport ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,
CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,
CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même,
CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer et modifier les autorisations de programme avec la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que ci-annexées,
- d'inscrire au budget les crédits de paiement prévisionnels tels que ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 4190
Publication le 18/06/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18/06/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27349-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)				
				Réalisations antérieures 2024-2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Montant global sur la période			2 961 354 €	425 612 €	155 504 €	858 413 €	728 413 €	793 413 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			2 462 514 €	28 650 €	138 864 €	830 000 €	700 000 €	765 000 €
10AP010221	1021010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	1 537 514 €	28 650 €	108 864 €	700 000 €	700 000 €	
10AP010321	1021010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	130 000 €			130 000 €		
10AP010421	1021010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	795 000 €		30 000 €	0 €	0 €	765 000 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			10 045 €	10 045 €	0 €	0 €	0 €	0 €
01AP020521	1021010501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	10 045 €	10 045 €				
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			382 915 €	373 275 €	9 640 €	0 €	0 €	0 €
01AP031121	1021010301	III-11. Pérenniser et diversifier l'offre de soins	382 915 €	373 275 €	9 640 €			
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			105 880 €	13 642 €	7 000 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €
10AP061821	1021011801	VI-18.Moyens communautaires	105 880 €	13 642 €	7 000 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €